

AUDITION DE L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU CINÉMA (ADRC)

Eric Busidan, Délégué général de l'ADRC - Christian Landais, Délégué général adjoint de l'ADRC

Auditionnés par : Pierre Creuzet, Directeur fondateur Centre-Ville en Mouvement ;
Morgane Grillot, Chargée de Communication et des relations presse ;
Olivia Rouby, Chargée de mission

PRÉAMBULE :

L'ADRC, créée en 1983 par le ministère de la culture comporte 2 missions principales avec pour objectif une diffusion du cinéma sur l'ensemble des territoires :

- Mission d'études et de conseils auprès des exploitants indépendants et des collectivités territoriales qui a pu se poursuivre durant la période de confinement, notamment pour des projets menés dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville
- Interventions pour l'accès des cinémas aux films (suspendues à cause de la crise sanitaire)

CONSTAT EN PÉRIODE DE CONFINEMENT :

- La crise a marqué une fermeture totale de l'ensemble des structures culturelles, et notamment de l'ensemble des cinémas en France. Des questions prédominent : comment va se faire la reprise ? Quand ? Quels films pourront jouer ? Avec quel effectif salarial/ en salle ? Quel type de mesures sanitaires ? Comment rassurer le spectateur ?

Ce flou rend très difficile la possible gestion d'une reprise de l'activité (reprise de contacts avec les équipes, les spectateurs etc...)

- La majeure partie des distributeurs américains ont décidé de reporter les sorties des films prévues en 1er semestre, à la rentrée de septembre/ octobre. Ceci va possiblement causer un encombrement des sorties cinématographiques. Seuls 2 distributeurs (Warner et Disney) n'ont pas repoussé les dates de sortie de juillet pour l'instant, et les films européens et français sont maintenus

RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS POUR LE DÉCONFINEMENT :

- Mise en place d'un calendrier concerté des sorties notamment pour la période encombrée d'octobre à décembre 2020. En effet, la crainte des opérateurs est inévitable. Il faut craindre une absence de sorties de films « porteurs » lors des premiers mois de déconfinement, dû à la réduction probable des bénéfices du fait de l'inquiétude des spectateurs et des

mesures barrières réduisant le public dans les salles. Par conséquent, l'ADRC prévoit une recrudescence/encombrement des sorties dès le mois d'octobre.

Par conséquent, la mise en place d'un calendrier pourrait permettre une sortie de films plus fluide et réfléchi, évitant ainsi un surplus de sortie et une meilleure exposition de toutes les catégories de films, lissé dans un temps relativement court (6 à 8 mois).

- 2 questionnaires ont été lancés pour la mise en place d'initiatives permettant une meilleure reprise d'activité pour les cinémas, respectant les mesures de sécurité de crise.
- Sur la question de l'organisation de cinéma en plein air, projections dans des salles de spectacles plus grandes ?

La réflexion est en cours et n'a pas encore abouti. Cette solution constitue, en tout état de cause, une solution très temporaire et limitée à un certain nombre de séances. Des solutions technologiques pourraient être mises en place avec des séances effectuées dans des lieux plus grands, ou en plein air (coût important de mise en place). A noter, il n'existe pas de frein réglementaire pour pratiquer la délocalisation de billetterie des salles (autorisation de CNC est possible), ceci est en effet permis par la réglementation actuelle.

- Préconisations émises par Audiens care au gouvernement pour essayer de planifier les réouvertures des salles de cinéma, de spectacles... avec la mise en place de règles sanitaires communes pour le milieu culturel et le spectacle vivant afin de rassurer le spectateur

EN SOMME :

Force est donc de constater que les cinémas français sont malheureusement victimes de ce confinement, ne faisant pas partie des commerces de première nécessité, ils ne bénéficient d'aucun revenu et sont donc, depuis mars, contraints à la fermeture.

Par conséquent, la période de déconfinement (pas encore actée par le Gouvernement) sera pour eux une période clé pour la reprise de leur activité, en toute sécurité. Il faut retenir deux objectifs principaux pour l'ADRC : assurer une reprise de l'activité progressive et non brutale, et rassurer le spectateur, pour qu'il puisse revenir dans les salles en confiance et avec plaisir, et dans un deuxième temps, avec l'accord de la profession et sous l'égide des pouvoirs publics, éviter tout encombrement en permettant une certaine harmonisation des sorties cinématographiques sur le second semestre ou autoriser des modes d'exposition des films en salles différents de ceux à l'œuvre avant le confinement en développant la multiprogrammation en salles de cinémas.

« 85% des propriétaires de salles souhaitent rouvrir dès qu'ils ont l'autorisation, et mettre tout en œuvre pour rassurer le spectateur. Un besoin d'accompagnement par les pouvoirs publics locaux et nationaux est primordial. »